



Henry Van Gael, Business Developer, Energy & Environmental Affairs, Banque Fortis

Initiative Fortis : mécanismes pour un développement propre

La Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques fonctionne depuis 1992 sur la base d'accords visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Tous ces efforts se sont concrétisés dans le Protocole de Kyoto (1997) qui fixe des objectifs contraignants en matière d'émissions à un certain nombre de pays industrialisés. Ledit Protocole vise la réduction, dans ces pays, des émissions de ces gaz de 5% par rapport au niveau de 1990.

Ledit Protocole se veut novateur en octroyant aux pays un 'crédit' afin qu'ils réduisent leurs émissions de gaz dans d'autres pays, et ce, sous la forme de :

- La mise en oeuvre de projets conjoints (JI - *Joint Implementation*) et
- Du Mécanisme pour un Développement propre (*Clean Development Mechanism* - CDM): projets reconnus de limitation ou de réduction des émissions dans les pays en développement.

La Directive 2003/ 87/ CE adoptée par l'Union européenne transpose le Protocole de Kyoto dans la législation de l'UE. Les États membres de l'UE et leurs acteurs industriels doivent limiter les émissions de gaz à effet de serre. Tous les États membres de l'UE élaborent des Plans nationaux d'allocation (de quotas d'émission de gaz à effet de serre) pour leur secteur industriel, ceux-ci limitant les émissions de CO2 dans quelque 11.000 sites industriels.

L'application d'amendes sur les émissions excédentaires représente l'une des caractéristiques clés de ce concept. Les entreprises peuvent éviter de payer lesdites amendes en réduisant leurs émissions ou en acquérant des 'droits d'émission' auprès d'autres entreprises, voire en acquérant des Unités de réduction certifiée des émissions (URCE) auprès de projets CDM.

Les URCE sont convertibles afin de pouvoir être utilisées dans le système de l'UE (à l'exception toutefois des URCE provenant de l'utilisation des sols et des activités liées à la foresterie). Ce principe est séduisant pour les entreprises qui entrent en ligne de compte dans le système développé par l'UE. Les États membres de l'UE ont aussi la possibilité d'acheter des URCE afin de permettre à leur propre pays de respecter ses engagements.

Grâce au mécanisme CDM, les gouvernements de même que les entreprises privées transfèrent des technologies propres et stimulent le développement durable. Les projets CDM connaissent un succès grandissant dans les pays d'Amérique latine et d'Asie. On ne peut malheureusement pas en dire autant des pays d'Afrique. Cette présentation se penche sur les obstacles rencontrés par les projets CDM en Afrique centrale.